

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE**

**RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL DE  
L'UFR DROIT ET ÉCONOMIE DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION  
SCRUTIN DU JEUDI 09 MARS 2023**

**COLLÈGE DES USAGERS :**

Usagers.

**NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR :** .....

**NOM DE LA LISTE** (*tel qu'il figurera sur le bulletin de vote*) .....

**NOM - Prénom du délégué de la liste :** .....

**Coordonnées : Tél :**

**E-mail :**

**A défaut, est désigné d'office le 1<sup>er</sup> de liste.**

***Les listes de candidats sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe***

**LISTE DES CANDIDATS, DANS L'ORDRE PRÉFÉRENTIEL**

ORDRE	CIVILITÉ (Mme/M.)	NOM	PRÉNOM (S)	COMPOSANTE/SERVICE/UNITÉ DE RATTACHEMENT

**NOMBRE DE DÉCLARATIONS INDIVIDUELLES JOINTES** (égal au nombre de candidats de la liste) :

**Proposition d'un assesseur et d'un assesseur suppléant : OUI-NON** (*razer la mention inutile*)

**Nom :**

Fait à .....

Date :

**Signature du déposant de liste :**

Cette liste doit être accompagnée de la déclaration individuelle de candidature de chaque candidat de la liste.

Les étudiants doivent en outre fournir une copie de leur carte d'étudiant ou à défaut, un certificat de scolarité.

Les listes comprennent un nombre de candidats maximum égal au double du nombre de sièges de titulaires à pourvoir afin de prendre en compte l'élection d'un suppléant associé à chaque titulaire.

Les listes peuvent être incomplètes : elles doivent comporter un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir.

**IMPORTANT :**

- Le dépôt des actes de candidature individuelle est obligatoire.

- Actes de candidature de liste à **déposer directement** à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (campus du Moufia, bâtiment administratif B, niveau -1) contre un récépissé de dépôt **ou à faire parvenir en lettre recommandée avec accusé de réception** (le pli doit être posté, de façon à parvenir dans les délais impartis, la date de réception faisant foi), **au plus tard le mardi 28 FEVRIER 2023 à 16h (heure de La Réunion)** à l'adresse suivante :

L'Université de La Réunion - Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles  
15, avenue René Cassin - CS 92003 - 97744 Saint-Denis Cedex